
1 INTRODUCTION

Depuis le dépôt de l'évaluation environnementale et socioéconomique (ÉES) auprès de l'Office national de l'énergie (ONÉ) le 30 octobre 2014 par Oléoduc Énergie Est ltée (Énergie Est), la structure de l'ÉES a été modifiée pour tenir compte des nouvelles informations ou des informations révisées. L'ÉES initiale déposée en octobre 2014 comprenait 8 volumes; elle en comprend dorénavant 13.

En janvier 2015, le rapport supplémentaire n° 1 a été déposé; il comprenait les volumes 9, 10 et 11 de l'ÉES. Le volume 9 est une mise à jour de l'évaluation terrestre; le volume 10 est constitué de données de base à jour et des évaluations sur les effets connexes à jour pour les poissons marins et leur habitat; et le volume 11 est un rapport de données techniques en appui à l'ÉES.

En juin 2015, le rapport supplémentaire n° 3 a introduit un volume supplémentaire, le volume 12 de l'ÉES avec divers rapports environnementaux. Le rapport supplémentaire n° 4, qui a été déposé en septembre 2014, comprenait un volume supplémentaire, le volume 13 de l'ÉES. Celui-ci comprend les parties A, B et C. La partie A comprend des addenda à l'ÉES pour les composantes valorisées concernées par les modifications apportées aux composantes du projet de l'Alberta jusqu'en Ontario. Le rapport supplémentaire n° 5 comprend les parties B et C du volume 13 de l'ÉES. La partie B comprend des addenda à l'ÉES pour les composantes valorisées concernées par les modifications apportées aux composantes du projet au Québec et au Nouveau-Brunswick.

L'ÉES, volume 13, partie C, comprend des mises à jour à l'échelle du projet et un addenda sur les accidents et défaillances ainsi que les émissions de gaz à effet de serre. La partie C du volume 13 de l'ÉES comprend également une synthèse des composantes valorisées ainsi que les conclusions relatives à ces dernières, à la lumière des modifications apportées au projet, ou encore des nouvelles données de référence ou de modélisation depuis le dépôt de l'ÉES et du rapport supplémentaire n° 1.

L'addenda relatif aux accidents et défaillances met l'accent sur les modifications apportées à la fréquence de déversement le long du tracé du pipeline attribuable à la réduction de la longueur du nouveau pipeline. L'addenda relatif à l'évaluation des émissions de gaz à effet de serre comprend une mise à jour découlant des modifications apportées aux composantes du projet dans le nord de l'Ontario, au Québec et au Nouveau-Brunswick, particulièrement le retrait du terminal maritime au Québec.

